



Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 069-200058493-20241127-C\_20241127\_07-DE



## DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

### PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C\_20241127\_07

#### BUDGET PRINCIPAL 2024 - DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Rapporteur : Madame Corinne SUBAĬ, Vice-Présidente (Finances et budgets)

Le 27 novembre 2024 à 18 h 00, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 20 novembre 2024 s'est réuni en session ordinaire à Irigny, 7 avenue de Bezange, salle Vigier sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

**Quorum :** 34  
**Nombre de délégués en exercice :** 85

#### PRÉSENTS :

**Titulaires :** *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Pascal DAVID, Gilbert-Luc DEVINAZ, Myriam FONTAINE, Éric PEREZ, Corinne SUBAĬ. *Communes* : Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Guy PERRUSSET (St Symphorien-d'Ozon), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Thierry DUCHARNE (Charly), François PASTRÉ (Craponne), Christophe THIMONET (Feyzin), Michel GIRAUD (Fleurieu-sur-Saône), Jean-Paul VERNAT (Francheville), Christophe DARCY (Irigny), Yves JASSERAND (Marcy l'Étoile), Gilbert SUCHET (Montanay), Arnold STRUB (La Mulatière), Christian AMBARD (Oullins), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Jean-Michel ROCHE (Sathonay-Camp), Michel PARENTY (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

**Suppléants :** Aurélie GHIRARDI (Chasselay), Anis BOUAINE (Ternay), Robert PELLARINI (Meyzieu), Michèle MUREAU (Quincieux), Robert DUMOND (Ste Foy-lès-Lyon).

#### ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Véronique GIROMAGNY (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Nicolas BARLA (Métropole de Lyon)  
Sylvain GODINOT (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Eric PEREZ (Métropole de Lyon)  
Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin) donne pouvoir à Jean-Philippe CHONÉ (Communay)  
Julien GUIGUET (Mions) donne pouvoir à Marc DUBIEF (Bron)  
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or)

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe DARCY (Irigny)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2024-01-12-00003 en date du 12 janvier 2024 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Vu la délibération n° C\_20240214-02 et le rapport d'orientation budgétaire présenté en séance du Comité syndical du 14 février 2024 ;

Vu la délibération n° C-20240320/08 adoptant le budget primitif 2024 lors du Comité syndical du 20 mars 2024 ;

Vu la délibération n° C-20240925/04 adoptant la décision modificative n°1 lors du Comité syndical du 25 septembre 2024 ;

Conformément à l'instruction M57, il est demandé aux membres du Comité de bien vouloir décider, au titre des décisions modificatives de l'exercice 2024 du Budget Principal, l'inscription sur la section d'Investissement en prévision des crédits suivants, **en Décision Modificative n°2** :

#### **Section d'Investissement :**

Cette décision modificative n°2 concerne la prévision en dépense et en recette d'investissement pour l'opération sous mandat pour le compte de la **Métropole de Lyon** des travaux **Route de Strasbourg à Caluire-et-Cuire** :

- **+25 000,00 € en Dépense** sur le chapitre 4581 « *Opération sous mandat* », article 4581123 ;

- **+25 000,00 € en Recette** sur le chapitre 4582 « *Opération sous mandat* », article 4582123.

## VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET VOTÉ PAR CHAPITRE

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM n° 2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses de fonctionnement</b>				
011	Charges à caractère général	13 463 900,00	0,00	13 463 900,00
012	Charges de personnel	3 288 000,00	0,00	3 288 000,00
014	Atténuations de produits	17 820 000,00	0,00	17 820 000,00
023	Virement à la section d'investissement	13 805 118,32	0,00	13 805 118,32
042	Opérations d'ordre entre sections	325 000,00	0,00	325 000,00
65	Autres charges de gestion courante	400 064,00	0,00	400 064,00
66	Charges financières	2 390 000,00	0,00	2 390 000,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	0,00	10 000,00
68	Dotations aux provisions	0,00	0,00	0,00
<b>Total des Dépenses de Fonctionnement</b>		<b>51 502 082,32</b>	<b>0,00</b>	<b>51 502 082,32</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>				
002	Excédent antérieur reporté fonct.	527 402,04	0,00	527 402,04
013	Atténuation de charges	1 000,00	0,00	1 000,00
042	Opérations ordres entre transfert	30 000,00	0,00	30 000,00
70	Produits des services	722 500,00	0,00	722 500,00
73	Impôts et taxes	44 981 359,28	0,00	44 981 359,28
74	Dotations et participations	394 821,00	0,00	394 821,00
75	Autres produits gestion courante	4 494 000,00	0,00	4 494 000,00
76	Produits financiers	351 000,00	0,00	351 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
<b>Total des Recettes de Fonctionnement</b>		<b>51 502 082,32</b>	<b>0,00</b>	<b>51 502 082,32</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé		Total prévisions budgétaires votées (en €uros)	Propositions nouvelles DM n° 2 (en €uros)	Total budgétaire (en €uros)
<b>Dépenses d'Investissement</b>				
001	Solde d'exécution d'inv. reporté	20 032 620,06	0,00	20 032 620,06
040	Opération d'ordre entre section	30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subvention d'investissement	200 000,00	0,00	200 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	12 908 675,00	0,00	12 908 675,00
20	Immobilisations incorporelles	340 868,77	0,00	340 868,77
21	Immobilisations corporelles	104 733,82	0,00	104 733,82
23	Immobilisations en cours	36 294 100,63	0,00	36 294 100,63
27	Autres immobilisations financières	3 005 000,00	0,00	3 005 000,00
4581	Opérations pour compte de tiers	934 780,77	25 000,00	959 780,77
<b>Total des Dépenses d'Investissement</b>		<b>75 850 779,05</b>	<b>25 000,00</b>	<b>75 875 779,05</b>
<b>Recettes d'Investissement</b>				
021	Virement section de fonctionnement	13 805 118,32	0,00	13 805 118,32
024	Produits des cessions	12 000,00	0,00	12 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	325 000,00	0,00	325 000,00
041	Opérations patrimoniales	2 000 000,00	0,00	2 000 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	28 467 000,99	0,00	28 467 000,99
13	Subventions d'investissement	1 584 219,60	0,00	1 584 219,60
16	Emprunts et dettes assimilées	26 732 056,68	0,00	26 732 056,68
27	Autres immobilisations financières	1 701 048,70	0,00	1 701 048,70
4582	Opérations pour compte de tiers	1 224 334,76	25 000,00	1 249 334,76
<b>Total des Recettes d'Investissement</b>		<b>75 850 779,05</b>	<b>25 000,00</b>	<b>75 875 779,05</b>

Les sections de fonctionnement et d'investissement sont équilibrées en dépenses et en recettes.

*Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Madame Corinne SUBAI, Vice-Présidente (Finances et budgets)*

**Le Comité syndical :**

**VOTE** les crédits par chapitre tels que présentés ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le 29/11/2024

ID : 069-200058493-20241127-C\_20241127\_07-DE



Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

Nombre de délégués votants : 43 (112 voix)

Nombre de délégués avec 8 voix : 9 (72 voix) dont 2 pouvoirs

Nombre de délégués avec 2 voix : 6 (12 voix)

Nombre de délégués avec 1 voix : 28 (28 voix) dont 3 pouvoirs

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*